

**Décision n° 2017-JPV-411**

Composition de la commission consultative des  
doctorants contractuels

## LE PRÉSIDENT

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles, L.711-1, L.712-2, L.612.7 et L.412-2 ;
- Vu** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche et notamment son article 10 ;
- Vu** la délibération n° 2011-09-132 du conseil d'administration de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier en date du 19 septembre 2011 relative à la création d'une commission consultative des doctorants contractuels au sein de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la délibération n° 2012-05-66 du conseil d'administration en date du 9 mai 2012 portant élection de Bertrand Monthubert à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier
- Vu** la décision n° 2011-076 portant proclamation des résultats aux élections de la commission consultative des doctorants contractuels ;
- Vu** la liste des personnels désignés par la FERC-CGT, déposée le 4 novembre 2011 ;
- Vu** la délibération du conseil scientifique en date du 25 octobre 2012, portant désignation de ses représentants, appelés à siéger à la CCDC ;
- Vu** la décision n° 2013-BM-478 portant composition de la commission consultative des doctorants contractuels ;
- Vu** les courriels de M. Guillaume LAMBARE en date des 16 avril et 20 mai 2014 ;
- Vu** la délibération de la commission recherche en date du 31 mars 2015, portant remplacement de deux représentants de la commission recherche à la CCDC ;
- Vu** le courriel de M. Guillaume LAMBARE en date du 15 juin 2015 ;
- Vu** la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant M. Jean-Pierre VINEL à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la délibération de la commission recherche en date du 22 mars 2016 ;
- Vu** la décision n°2016-JPV-225 portant composition de la commission consultative des doctorants contractuels ;
- Vu** le courriel de M. Christian PLEIMPONT en date du 02 février 2017 ;

DECIDE

### Article 1 :

La commission consultative des doctorants contractuels est composée comme suit :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>4 doctorants- contractuels</b>	Hugo MERIENNE (FERC CGT) Franck BOIZARD (FERC CGT) Non pourvu (FERC CGT) Non pourvu (FERC CGT)	Non pourvu (FERC CGT) Non pourvu (FERC CGT) Non pourvu (FERC CGT) Non pourvu (FERC CGT)
<b>4 membres élus du Conseil scientifique</b>	Alexis VALENTIN Oxana KOUNDOUZOVA Yann LANDON Valérie LOBJOIS	Karine GROENEN-SERRANO Anthony HENRAS Verena POINSOT Vincent REGARD

**Article 2 :** La présente décision abroge et remplace la décision n° 2016-JPV-225.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 : Publicité**

La présente décision est transmise à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités et affichée au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'administration centrale sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 27 février 2017,



Professeur Jean-Pierre VINEL

